



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/28
31 octobre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-dix-septième réunion
Montréal, 28 novembre – 2 décembre 2016

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUD
DE L'ANNEE 2016**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUD demande au Comité exécutif d'approuver le montant de 1 768 941 \$US, plus des frais d'appui d'agence de 124 426 \$US, pour les amendements à son programme de travail de 2016 indiqués au tableau 1. La demande est jointe au présent document.

Tableau 1 : Amendements au programme de travail du PNUD pour 2016

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$ US)	Montant recommandé (\$ US)
SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE			
A1 : Renouveaulement des projets de renforcement des institutions			
Bangladesh	Renouveaulement du projet de renforcement des institutions (phase VIII)	166 400	166 400
Chine	Renouveaulement du projet de renforcement des institutions (phase XII)	499 200	499 200
République islamique d'Iran	Renouveaulement du projet de renforcement des institutions (phase XI)	222 094	222 094
Liban	Renouveaulement du projet de renforcement des institutions (phase X)	198 515	198 515
Pakistan	Renouveaulement du projet de renforcement des institutions (phase IX)	287 318	287 318
Venezuela, République bolivarienne du	Renouveaulement du projet de renforcement des institutions (phase XIII)	365 414	365 414
Total partiel pour A1		1 738 941	1 738 941
Frais d'appui d'agence (7 pour cent pour renforcement des institutions) pour A1 :		121 726	121 726
Total pour A1		1 860 667	1 860 667
A2 : Assistance technique pour la préparation pour du rapport de vérification			
Kirghizstan	Rapport de vérification pour la phase I du PGEH	30 000	30 000
Total partiel pour A2		30 000	30 000
Frais d'appui d'agence (9 pour cent pour l'assistance technique) :		2 700	2 700
Total pour A2		32 700	32 700
Somme totale (A1 et A2) :		1 893 367	1 893 367

SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE

A1 : Renforcement des institutions

Description du projet

2. Le PNUD a présenté des demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions pour les pays mentionnés au tableau 1. Les projets qui concernent ces pays sont décrits à l'Annexe I du présent document.

Observations du Secrétariat

3. Le Secrétariat a examiné les demandes de renouvellement de six projets de renforcement des institutions présentées au nom des gouvernements concernés sur la base des lignes directrices et des décisions pertinentes se rapportant à l'admissibilité et au financement. Les demandes ont été comparées aux informations contenues dans le plan de travail initial du renforcement des institutions de la phase précédente, le programme de pays et les données au titre de l'article 7, le plus récent rapport sur la mise en oeuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), le rapport périodique de l'agence, et toutes les autres décisions pertinentes de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal. Il a été noté

que ces pays sont en conformité avec les objectifs d'élimination des SAO en vertu du Protocole de Montréal et que leur consommation annuelle de HCFC ne dépasse par la consommation maximale annuelle totale admissible indiquée dans leurs accords respectifs avec le Comité exécutif en ce qui a trait au PGEH. En outre, toutes les demandes soumises comprenaient des indicateurs de rendement pour les activités prévues à la phase suivante des projets de renforcement des institutions, conformément à la décision 74/51 e)¹.

Recommandations du Secrétariat

4. Le Secrétariat recommande l'approbation globale des demandes de renouvellement du renforcement des institutions pour les pays suivants : Bangladesh, Chine, la République islamique d'Iran, Liban, Pakistan et la République bolivarienne du Venezuela, selon le financement indiqué au tableau 1 du présent document. Le Comité exécutif est invité à communiquer aux gouvernements de ces pays les observations qui figurent à l'Annexe II du présent document.

A2 : Assistance technique pour la préparation du rapport de vérification de la consommation de HCFC

Kirghizstan : Assistance technique pour le rapport de vérification de la phase I du PGEH : 30 000 \$US

Description du projet

5. Le Comité exécutif a, dans le cadre de la décision 76/17, demandé aux agences bilatérales et aux agences d'exécution pertinentes d'inclure dans les amendements de leurs programmes de travail respectifs, pour présentation à la 77^e réunion, le financement pour le rapport de vérification de la phase I des PGEH, notamment celui du Kirghizstan où le PNUD est l'agence d'exécution principale.

Observations du Secrétariat

6. Le Secrétariat a pris note que le financement demandé par le PNUD pour le Kirghizstan était conforme au financement approuvé par le Comité exécutif pour des vérifications similaires lors de réunions antérieures. Il a de plus pris note que le rapport de vérification du Kirghizstan doit être présenté au moins 60 jours avant la réunion pertinente du Comité exécutif au cours de laquelle le financement de la prochaine tranche du PGEH est demandé.

Recommandation du Secrétariat

7. Le Secrétariat recommande l'approbation globale du rapport de vérification de la phase I du PGEH du Kirghizstan selon le financement indiqué au tableau 1, en étant entendu que le rapport de vérification doit être présenté au moins 60 jours avant la réunion pertinente du Comité exécutif au cours de laquelle le financement de la prochaine tranche du PGEH sera demandé.

¹ Le Comité exécutif a décidé de continuer à utiliser le format existant pour les projets de renouvellement des institutions approuvé à la 61^e réunion (décision 61/43 c) avec, à la section 10, une modification qui mentionne que les indicateurs d'efficacité devraient être inclus, tel que l'indique l'annexe XIX du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/56 (décision 74/51e)).

Annexe II

POINTS DE VUE DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE RENOUVELLEMENT DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PRÉSENTÉS À LA 77^e RÉUNION

Bangladesh

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande pour le projet de renforcement des institutions du Bangladesh (phase VIII) et pris note avec satisfaction du fait que le Bangladesh a réduit de 10 pour cent sa consommation de HCFC en 2015, conformément au Protocole de Montréal. Il a de plus pris note des efforts constants du pays visant à soutenir l'élimination des SAO et à demeurer conforme aux mesures de réglementation grâce aux mises à jour des règles et règlements et à un système d'autorisation efficace en matière de HCFC. Le Comité exécutif a reconnu les progrès du pays en ce qui a trait à la préparation de la phase II de son PGEH, et attend avec intérêt sa présentation à la 78^e réunion du Comité exécutif.

Chine

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande pour le projet de renforcement des institutions de la Chine (phase XII) et pris note avec satisfaction du fait que le pays a poursuivi ses efforts afin de contrôler les SAO, et d'assurer le suivi des politiques et des règlements ainsi que de la coordination entre les parties intéressées. Le Comité exécutif a salué les activités de sensibilisation constantes entre les agences, les secteurs, et les projets, et il a bon espoir que, pendant la phase XII du projet de renforcement des institutions, la Chine achèvera toutes les activités restantes de la phase I du PGEH et mettra en oeuvre les activités prévues dans le cadre de la phase II du PGEH. Le Comité exécutif est persuadé que le succès continu des activités d'élimination de la Chine ouvrira la voie au maintien des progrès à la phase II du PGEH du pays.

République islamique d'Iran

3. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande pour le projet de renforcement des institutions de la République islamique d'Iran (phase XI) et pris note avec satisfaction de l'efficacité du système d'autorisation et de contingentement qui a permis au pays d'atteindre la conformité aux mesures de réglementation de 2015 du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a aussi souligné que le décaissement de l'ensemble des quatre tranches de financement de la phase I du PGEH, ainsi que la présentation des rapports périodiques et des rapports de vérification pertinents, et exprimé son appréciation pour les efforts de la République islamique d'Iran visant à réaliser la phase finale de ses projets de reconversion. Le Comité a dit s'attendre à ce que la République islamique d'Iran poursuive la mise à exécution des mesures de réglementation établies afin de contrôler l'importation et la distribution des HCFC, ce qui permettra la mise en oeuvre efficace de la phase II du PGEH.

Liban

4. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande pour le projet de renforcement des institutions du Liban (phase X), et pris note avec satisfaction de la réalisation soutenue des activités d'élimination des SAO du Liban et de la conformité du pays aux objectifs du Protocole de Montréal visant à réduire la consommation de HCFC de 10 pour cent de la consommation de base jusqu'au 1^{er} janvier 2015. Le Comité exécutif a reconnu la collaboration soutenue du Liban avec les parties intéressées afin de mettre en oeuvre la loi sur la réglementation des SAO et les importations de SAO, et pris note avec satisfaction du fait que l'intégration du plan d'action de l'unité d'ozone au programme de développement national du Liban, ainsi que la présentation de son programme de pays et des données de

l'Article 7. Le Comité exécutif souhaite que le Liban continue de renforcer sa coopération avec les parties intéressées, afin de transmettre les connaissances et la sensibilisation visant la protection de l'ozone, y compris les liens avec les changements climatiques avec accent sur les HCFC.

Pakistan

5. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande pour le projet de renforcement des institutions du Pakistan (phase IX), et pris note avec satisfaction du fait que le Pakistan avait au 1^{er} janvier 2015 réalisé la réduction de 10 pour cent de sa consommation de HCFC, conformément au Protocole de Montréal. Il a aussi souligné l'efficacité des mesures en matière de réglementation des importations, en particulier en ce qui a trait au système de contingentement informatisé en ligne. Le Comité exécutif a exprimé au Pakistan son appréciation en ce qui a trait à la réussite de la mise en oeuvre de la phase I du PGEH et à la reconversion des industries de fabrication de mousses à des solutions visant à remplacer l'utilisation des HCFC. Le Comité exécutif espère que cette base aidera le Pakistan à mettre en oeuvre avec succès la phase II du PGEH.

République bolivarienne du Venezuela

6. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande pour le projet de renforcement des institutions de la République bolivarienne du Venezuela (phase XIII) et pris note avec satisfaction du fait que le pays prend les mesures nécessaires pour se conformer aux règlements du Protocole de Montréal en ce qui a trait aux HCFC. Le Comité exécutif a félicité le gouvernement pour la mise en oeuvre de la phase I du PGEH, l'efficacité de son système d'autorisation et de contingentement, ainsi que la bonne communication entre les importateurs de HCFC et les autorités douanières. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction des activités de formation en matière de solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Le Comité exécutif a pris note que la phase II approuvée du PGEH soutiendra la démarche de la République bolivarienne du Venezuela au cours des années qui viennent en ce qui a trait à la réalisation de ses objectifs de réduction des HCFC, et il espère donc que le pays poursuivra avec succès ses activités d'élimination des SAO.